Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE DIJON

Lycée Julien Wittmer
13 rue de Champagny – 71120 CHAROLLES
Tél : 03 85 88 01 00
Courriel : 0710018j@ac-dijon.fr

Année scolaire :	2024-2025
Numéro de séance :	7
Date de convocation :	18/06/2025
Présidence de :	Philippe DIRY
Date de la séance :	26/06/2025

Quorum :	16
Nombre des présents :	19
Nombre d'absents excusés :	7

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis /Vote / Extrait/Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	Pièces jointes N°
I. GENERALITES					
➢ Désignation secrétaire de séance	Avis	3			
➢ Approbation du PV du CA du 06/05/2025	Vote	3			
➢ Approbation vote électronique élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration	Vote	3	69		
II. AFFAIRES FINANCIERES					
➢ Autorisation de recrutement des personnels de droits public	Vote	4	86, 87		
➢ Action d'intenter ou de défendre en justice	Vote	4	85		
➢ Dons et legs	Vote	4	76, 84		
➢ Libéralités	Vote	4-5	83		
➢ Répartition crédits pédagogiques	Vote	5			
➢ Déspécialisation	Vote	5	68		
➢ Bilan financier voyages et sorties	Vote	5 à 8	77, 79, 80, 81, 82		
➢ Conventions	Vote	8-9	65, 66, 71, 72, 74, 75, 91		
➢ Voyages et sorties	Vote	9	92		
➢ Divers	Vote	9	73, 78, 79		
III. VIE SCOLAIRE					
➢ Calendrier des stages PFMP	Vote	10	70		

Signatures
Le Président

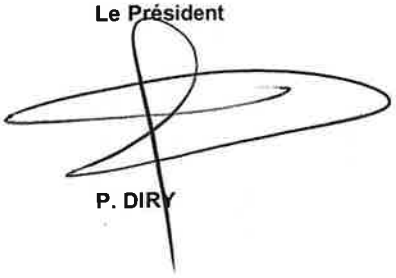

P. DIRY

Charolles, le 27 juin 2025
La Secrétaire

V. PAQUIER

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 26/06/2025

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
Administration	**Chef d'établissement**	DIRY Philippe	X						
	Proviseure Adjointe	PAIRE Mathilde	X						
	Secrétaire Générale	PAQUIER Valérie	X						
	DDFPT	LIEUTARD Vincent	X						
	CPE	MARTIN Joseph	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	CHARLIER Franck		X		BRAMANT Jacqueline			
		GORDAT Gérald			X				
	Commune siège	BRUN Eric	X			DUCROUX M.-Thérèse			
		BOTTI François	X			DESBROSSES Angéla			
Personnalité qualifiée		BONNOT Henri	X						
Total			8	1	1				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement et d'éducation	PILLOT Stéphanie			X	MIGEVANT Carole			
		BOIS Nathalie	X			LAURENT Nathalie	X		
		VASSAS Caroline			X	PUGLIESE Guillaume			
		BIJU-DUVAL François	X			LARGE Elisabeth			
		NOLY Isabelle	X			BOZON Mathieu			
		DERA Stéphanie	X						
		LAUVERNIER Harmonie	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	DEGUIN Séverine	X			SEGUIN Corinne	X		
		GONCALVES Flavie			X				
		BOURGEOIS Julien			X				
Total			6	0	4		2		
	Parents d'élèves	CHAIDRON Valérie		X		COSTET Anne			
		LAMOTTE D'INCAMPS Anne-Charlotte	X			LEVEQUE Elodie			
		BALIGAND Catherine			X	DEGEORGE Nelly			
		MACKE Stéphanie	X			LUMINET Agnès			
		LAGOUTTE Marine		X		LAVIGNE Aurélie			
	Elèves	JACQUET Justine		X		ESCALIER Thilo			
		DURANT Lucy	X			CAPITAINE Lalie			
		DESTRE David		X		ALVES DO REGO Lola			
		DURY Jade		X					
		PALLOT Adam			X				
Total			3	5	2				

RUBRIQUE I. GENERALITES

Ouverture de la séance à 18h15

1. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Désignation du secrétaire de séance.

- Approbation du compte-rendu du C.A. du 06/05/2025

Résultat du vote **:** ***Approuvé à l'unanimité***

2. VOTE PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration approuvent le recours au vote par voie électronique des représentants des parents d'élèves.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 69

3. PREVISIONS EFFECTIFS

Prévision de structure :
5 divisions de 2nde 175 (5 X 35 ou 5 X 33)
3 divisions de 1ère 99 (34+33+33) générale,
1 division de 1ère STMG 33,
1 division de 1ère STL 23
4 divisions de Term générale 124 (31+31+31+31),
1 division de TSTMG 26,
1 division de TSTL 24.

RUBRIQUE II. AFFAIRES FINANCIERES

1 . AUTORISATION DE RECRUTEMENTS DES PERSONELS DE DROITS PUBLIC

- Assistants d'éducation

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public (AED, Assistant pédagogique).

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 87

- Aide – laboratoire

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de Madame FUET Chloé, en contrat à durée indéterminée.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 86

1. ACTION D'INTNTER OU DE DÉFENDRE EN JUSTICE

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les actions à intenter ou à défendre en justice pour l'année scolaire 2025-2026

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 85

2. DONS ET LEGS

- Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à percevoir les dons et legs pour l'année scolaire 2025-2026.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 84

- Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à faire un don de 500.00 euros à la MDL, somme reversée à l'association Germaine Revel en remerciements du matériel médical donné à la section ASSP.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 76

3. LIBÉRALITÉS

- Invitations au restaurant : Le CE est autorisé par les membres du conseil d'administration à inviter au restaurant les personnels de l'établissement ainsi que des personnes extérieures dans le cadre de divers projets pédagogiques et/ou de cohésion d'équipe, dans la limite de 30 euros par personne.
- Récompenses pour les élèves : Le CE est également autorisé à récompenser les élèves dans le cadre de diverses actions pédagogiques et de leur investissement au sein de l'établissement (places de cinéma, goodies), dans la limite de 20 euros par élève.
- Représentation de l'établissement : En cas d'évènement de la vie des personnels ou visite des autorités, le CE est autorisé à acheter des présents pour représenter l'établissement, dans la limite de 40 euros.
- Cadeaux pour les échanges Erasmus : Le CE est autorisé à offrir des cadeaux dans le cadre des échanges Erasmus, dans la limite de 30 euros par échange.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 83

4. REPARTITION DES CREDITS PEDAGOGIQUES

Le chef d'établissement informe les membres du conseil d'administration de la répartition des crédits pédagogiques :

2800.00 euros 13REP pour les droits de reprographie
1788.50 euros 13STA pour les remboursements liés au frais de stage

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

5. DÉSPÉCIALISATION

Les membres du conseil d'administration ont donné leur approbation pour la déspécialisation des reliquats des crédits pédagogiques. Le compte financier pour l'année 2024 révèle les reliquats suivants :

- Relations internationales : 1 500,00 €
- Parcours excellence : 800,00 €

Ces montants viendront s'ajouter au reliquat de l'action culturelle, qui s'élève à 30,00 €, portant ainsi le total à 2 330,00 €. Par conséquent, le reliquat de l'action culturelle sera désormais de 2 330,00 € et sera affecté à l'option théâtre dans le cadre du budget AP PROJET 13EAC.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 68

6. BILAN FINANCIER VOYAGES ET SORTIES

ITALIE

Julien Wittmer Lycée

BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE

RNE	0710018J	Etablissement	LYCEE JULIEN WITTMER
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur ----->		Ville	CHAROLLES
		Destination du voyage	TOSCANE
		Dates du voyage	du 31/03/25 au 05/04/2025
		Nombre d'élèves	48
		Nombre d'accompagnateurs	4

Classe(s) :

(1) : Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : FPDR ou ressources propres par exemple et à préciser)
(2) : Sauf échange (transport, hebergement, visites, autres)

BUDGET
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)

Participation des familles soumise au vote du CA	366.00 €	Part des accompagnateurs	383.97 €
Don soumis au vote du CA	600.00 €	*coût réel par participant*	*371.00 €*
Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire			

RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	366.00 €	48	17 568.00 €	Voyagiste (2) préciser	20 758.00 €
Accompagnateurs (1)	437.50 €	4	1 750.00 €	Regie d'avances	
Fonds propres ou FDR	------	------		OU	------
Subvention CT	------	------	720.00 €		
Subvention autre Association des anciens eleves			720.00 €	Transport	0.00 €
Dons (en preciser l'origine FSE AS)		------		Hebergement	
Mecenat preciser	------	------	0.00 €	Visites	
Financement participatif (trousse a projet a preciser)			0.00 €	Autres	0.00 €
TOTAL			**20 758,00 €**		**20 758,00 €**

BILAN FINANCIER
Il est présenté pour information au CA au retour du voyage
(il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)

Participation des familles encaissée	366.00 €	Part des accompagnateurs	383.97 €
Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage	40		
Total des reliquats	0.00 €	Reliquat par famille	0.00 €

RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	366.00 €	48	17 568.00 €	Voyagiste (2) preciser	20 758.00 €
Accompagnateurs (1)	437.50 €	4	1 750.00 €	Regie d'avances	0.00 €
Fonds propres ou FDR	------	------	720.00 €	OU	------
Subvention CT	------	------			
Subvention autre Association des anciens eleves	------	------	720.00 €	Transport	0.00 €
Dons (en preciser l'origine FSE AS)	------	------	0.00 €	Hebergement	
Mecenat preciser	------	------	0.00 €	Visites	
Financement participatif (trousse a projet a preciser)	------	------	0.00 €	Autres	0.00 €
TOTAL			**20 758,00 €**		**20 758,00 €**

Le conseil d'administration adopte le bilan financier du voyage en Italie.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 82

Le conseil d'administration adopte le bilan financier du voyage en Italie.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 82

PARIS CLASSE DEFENSE

BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE

RNE	0710013J	Etablissement	LYCEE JULIEN WITTMER
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur →		Ville	CHAROLLES
		Destination du voyage	PARIS CLASSE DEFENSE
		Dates du voyage	15/04/2015
		Nombre d'élèves	13
		Nombre d'accompagnateurs	2
		Classe(s)	

(1) : Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser)
(2) : Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)

BUDGET
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)

Participation des familles soumise au vote du CA	10.00 €	Part des accompagnateurs	10.00 €
Don soumis au vote du CA	893.50 €	*coût réel par participant*	*63.53 €*
Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire			

BILAN FINANCIER
Il est présenté pour information au CA au retour du voyage
(il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)

Participation des familles encaissée	10.00 €		
Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage	13		
Total des reliquats	35.50 €	Reliquat par famille	2.73 €

RECETTES				DEPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	10.00 €	13	130.00 €	Voyagiste (2) préciser	
Accompagnateurs (1)	10.00 €	2	20.00 €	Régie d'avances	
Fonds propres au FDR	353.50 €	.....	353.50 €	OU	.....
Subvention CT	.....	.....			
Subvention autre (Association des anciens élèves 97.50 ministère armées 500			597.50 €	Transport	1 373.00 €
Dons (en précisant l'origine FSE AS : MDL 50 souvenir français 250		.....	302.00 €	Hébergement	
Mécénat précisez	.....	.....	0.00 €	Visites	30.00 €
Financement participatif (trousse à projet à préciser)			0.00 €	Repas	
TOTAL			1 403,00 €		1 403,00 €

RECETTES				DEPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	10.00 €	13	130.00 €	Voyagiste (2) préciser	
Accompagnateurs (1)	10.00 €	2	20.00 €	Régie d'avances	0.00 €
Fonds propres au FDR	.....	.....	353.50 €	OU	.....
Subvention CT	.....	.....			
Subvention autre (Association des anciens élèves 97.50 ministère armées 500	.....	.....	597.50 €	Transport	1 337.50 €
Dons (en précisant l'origine FSE AS : MDL 50 souvenir français 250	.....	.....	302.00 €	Hébergement	0.00 €
Mécénat précisez	.....	.....	0.00 €	Visites	30.00 €
Financement participatif (trousse à projet à préciser)	.....	.....	0.00 €	Repas	
			0.00 €	bagagerie	
TOTAL			1 403,00 €		1 367,50 €

Le conseil d'administration adopte le bilan financier de la sortie de la classe défense à Paris.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 77

LYON

BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE

RNE	0710018J	Etablissement	LYCEE JULIEN WITTMER
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur →		Ville	CHAROLLES
		Destination du voyage	LYON
		Dates du voyage	du 02/04/25 au 04/04/2025
		Nombre d'élèves	30
		Nombre d'accompagnateurs	2
		Classe(s)	

(1) : Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser)
(2) : Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)

BUDGET
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)

Participation des familles soumise au vote du CA	155.00 €	Part des accompagnateurs	190.06 €
Don soumis au vote du CA	590.00 €	*coût réel par participant*	*17.72 €*
Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire			

BILAN FINANCIER
Il est présenté pour information au CA au retour du voyage
(il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)

Participation des familles encaissée	155.00 €	190.06	389.37 €
Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage	40		
Total des reliquats	30.40 €	Reliquat par famille	0.76 €

RECETTES				DEPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	155.00 €	30	4 650.00 €	Voyagiste (2) préciser	
Accompagnateurs (1)	190.06 €	2	384.12 €	Régie d'avances	
Fonds propres au FDR	.....	.....		OU	.....
Subvention CT	.....	.....	240.00 €		
Subvention autre Association des anciens élèves			450.00 €	Transport	953.00 €
Dons (en préciser l'origine FSE AS)		.....		Hébergement	3 053.12 €
Mécénat précisez	.....	.....	0.00 €	Visites	537.00 €
Financement participatif (trousse à projet à préciser)			0.00 €	Repas	1 180.50 €
TOTAL			5 724,12 €		5 724,12 €

RECETTES				DEPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	155.00 €	30	4 650.00 €	Voyagiste (2) préciser	
Accompagnateurs (1)	190.06 €	2	384.12 €	Régie d'avances	0.00 €
Fonds propres au FDR	.....	.....	0.00 €	OU	.....
Subvention CT	.....	.....	240.00 €		
Subvention autre Association des anciens élèves	.....	.....	450.00 €	Transport	806.80 €
Dons (en préciser l'origine FSE AS)	.....	.....	0.00 €	Hébergement	3 053.12 €
Mécénat précisez	.....	.....	0.00 €	Visites	537.00 €
Financement participatif (trousse à projet à préciser)	.....	.....	0.00 €	Repas	1 180.50 €
			0.00 €	bagagerie	116.00 €
TOTAL			5 724,12 €		5 693,72 €

Le conseil d'administration adopte le bilan financier du voyage à Lyon

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 81

LYON

BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE

RNE	0710018J	Etablissement	LYCEE JULIEN WITTMER
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur --------->		Ville	CHAROLLES
		Destination du voyage	LYON
		Dates du voyage	13/03/2025
		Nombre d'élèves	54
		Nombre d'accompagnateurs	3

Classe(s)

(1) : Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser)
(2) : Sauf échange (transport, hebergement, visites, autres)

BUDGET

Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)

Participation des familles soumise au vote du CA	13,00 €	Part des accompagnateurs	16,00 €
Don soumis au vote du CA		*coût réel par participant*	*13,16 €*
Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire			

BILAN FINANCIER

Il est présenté pour information au CA au retour du voyage
(il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)

Participation des familles encaissée	13,00 €	Part des accompagnateurs	16,00 €
Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage	40		
Total des reliquats	0,00 €	Reliquat par famille	0,00 €

RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	13,00 €	54	702,00 €	Voyagiste (2) : préciser	
Accompagnateurs (1)	16,00 €	3	48,00 €	Régie d'avances	
Fonds propres ou FDR	.....	.....		OU	.....
Subvention CT	.....	.....			
Subvention autre Association des anciens élèves				Transport	740,00 €
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS...)		.....		Hebergement	
Mécénat : préciser	.....	.....	0,00 €	Visites	10,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)			0,00 €	Repas	
TOTAL			750,00 €		750,00 €

RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	13,00 €	54	702,00 €	Voyagiste (2) : préciser	
Accompagnateurs (1)	16,00 €	3	48,00 €	Régie d'avances	0,00 €
Fonds propres ou FDR	.....	.....	0,00 €	OU	.....
Subvention CT	.....	.....			
Subvention autre Association des anciens élèves	.....	.....		Transport	740,00 €
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS...)	.....	.....	0,00 €	Hebergement	
Mécénat : préciser	.....	.....	0,00 €	Visites	10,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	.....	.....	0,00 €	Repas	
			0,00 €	Bagagerie	
TOTAL			750,00 €		750,00 €

Le conseil d'administration adopte le bilan financier de la sortie à Lyon

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 80

MAROC

BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE

RNE	0710018J	Etablissement	LYCEE JULIEN WITTMER
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur --------->		Ville	CHAROLLES
		Destination du voyage	MAROC
		Dates du voyage	15 au 20 avril 2025
		Nombre d'élèves	10
		Nombre d'accompagnateurs	2

Classe(s)

(1) : Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser)
(2) : Sauf échange (transport, hebergement, visites, autres)

BUDGET

Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)

Participation des familles soumise au vote du CA	448,60 €	Part des accompagnateurs	542,60 €
Don soumis au vote du CA	770,00 €	*coût réel par participant*	*653,77 €*
Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire			

BILAN FINANCIER

Il est présenté pour information au CA au retour du voyage
(il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)

Participation des familles encaissée	448,60 €	Part des accompagnateurs	542,60 €
Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage	9		
Total des reliquats	50,09 €	Reliquat par famille	6,30 €

RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	448,60 €	10	4 480,60 €	Voyagiste (2) : préciser	
Accompagnateurs (1)	542,60 €	2	1 085,20 €	Régie d'avances	
Fonds propres ou FDR	.....	.....		OU	.....
Subvention CT	.....	.....	150,00 €		
Subvention autre Association des anciens élèves			320,00 €	Transport	5 483,20 €
Dons (en préciser l'origine : MDL		.....	300,00 €	ASSURANCE	252,00 €
Mécénat : préciser	.....	.....	0,00 €	NAVETTE	240,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)			0,00 €	Repas	360,00 €
TOTAL			6 385,20 €		6 385,20 €

RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	448,60 €	9	4 032,60 €	Voyagiste (2) : préciser	
Accompagnateurs (1)	542,60 €	2	1 285,20 €	Régie d'avances	
Fonds propres ou FDR	.....	.....	0,00 €	OU	.....
Subvention CT	.....	.....	0,00 €		
Subvention autre Association des anciens élèves	.....	.....	180,00 €	Transport	5 425,51 €
Dons (en préciser l'origine : MDL	.....	.....	288,00 €	assurance	252,00 €
Mécénat : préciser	.....	.....	0,00 €	Navette	0,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	.....	.....	0,00 €	Repas	0,00 €
			0,00 €		
TOTAL			5 785,20 €		5 678,51 €

Le conseil d'administration approuve le bilan financier du voyage au Maroc et autorise le chef d'établissement à rembourser la MDL pour le montant total des billets d'avion et de l'assurance, soit 4 683,31 € + 252,00 €, ce qui équivaut à un total de 4 935,31 €.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 79

7. CONVENTIONS

- Abonnement LAMY : base de données de la réglementation en vigueur utile pour le BTS BIO QUALITE

Le conseil d'administration autorise de chef d'établissement à signer le réabonnement à LAMY.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 71

- AS ST VINCENT BRAGNY

Convention avec l'Association Sportive de St Vincent Bragny et le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour l'occupation du gymnase du lycée, pour la période du 01/09/2025 au 30/06/2026

Le conseil d'administration autorise de chef d'établissement à signer la convention tripartite.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 66

- BADMINTON

Convention avec l'Association Sportive de badminton de Charolles et le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté pour l'occupation du gymnase du lycée, pour la période du 01/09/2025 au 30/06/2026

Le conseil d'administration autorise de chef d'établissement à signer la convention tripartite.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 65

- FOYER LES MYOSOTIS

Convention de partenariat entre le foyer d'accueil spécialisé "Les Myosotis" et les classes de la section ASSP du Lycée Julien Wittmer pour l'année scolaire 2025/2026. Cette convention ayant pour but de faire découvrir le monde du handicap et le milieu professionnel aux élèves.
Le conseil d'administration autorise de chef d'établissement à signer la convention.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 75

- RESTO DU CŒUR

Convention de partenariat entre l'Association des Resto du Cœur de Charolles et le lycée Julien Wittmer pour l'année scolaire 2025/2026.
Le conseil d'administration autorise de chef d'établissement à signer la convention.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 74

- APPEL A PROJET ERASMUS 2025

Le conseil d'administration autorise de chef d'établissement à signer l'appel à projet ERASMUS 2025 d'un montant total de 28 742.00 euros

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 72

➢ CONVENTION MUTUALISATION PAIE

Les membres du Conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention de mutualisation pour la réalisation des payes des personnels employés par les EPLE de l'académie de Dijon (AED et autres personnels) avec le lycée Nièpce-Balleure de Chalon sur Saône.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 91

8. VOYAGES ET SORTIES

VOYAGE MORILLON - MONTAGNE ET SANTE

Le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Morillon du 19 au 23 janvier 2026.

Le montant de la participation des familles est fixé à 379 €. Le nombre d'élèves est de 40 et le nombre d'accompagnateurs de 6 .

Il autorise le chef d'établissement à signer les contrats et bons de commande afférents à ce voyage et à accepter les dons.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 92

9. DIVERS

➢ Remboursement frais opposition chèque famille= 18,50 €

Le statut du chèque reste incertain, car il n'a pas été reçu par le service intendance, bien que la famille affirme que leur enfant l'a bien déposé. De plus, il est important de noter que le montant du chèque n'a pas été débité du compte de la famille.

Les membres du Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à rembourser la famille VAULT le montant de 18.50 € correspondant aux frais d'opposition du chèque numéro 0000733 d'un montant total de 161.83 €.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 73

➢ Remboursement Maroc 2024 : Le montant total du voyage de 3952 euros a été financé par la MDL, il convient de rembourser comme suit :

2000,00 € fonds sociaux
1952,00 € budget établissement 2025

Les membres du Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à rembourser la MDL.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 78

➢ Remboursement Maroc 2025 : La maison des lycéens a réglé le montant des billets d'avion et de l'assurance = 4683,31 + 252,00 € = 4935,31 €. Il convient de rembourser la MDL.

Les membres du Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à rembourser La MDL.

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***
Acte N° 79

RUBRIQUE III. VIE SCOLAIRE

1. CALENDRIER DES STAGES PFMP

Le planning des périodes de formation en entreprise 2025-2026 est approuvé conformément à la présentation du Chef d'Etablissement aux membres du conseil d'administration.

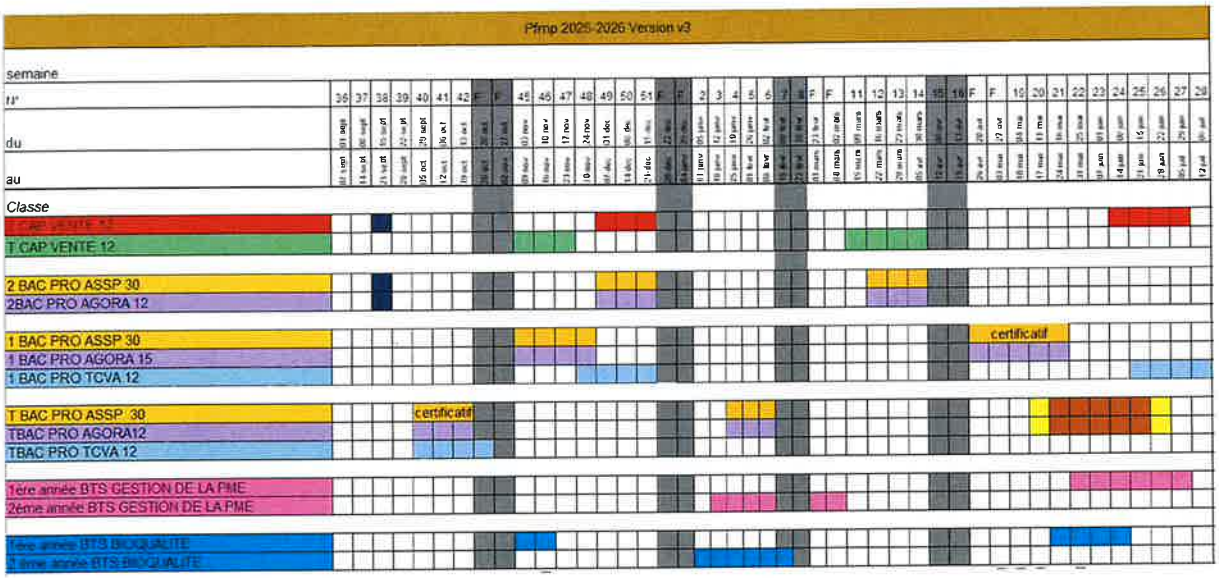

Résultat du vote : ***Pour à l'unanimité***

Acte N° 70

La séance est levée.